



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
 SH

Date de l'annonce publique de la séance:
 26.01.2011
 Date de la convocation des conseillers :
 26.01.2011
 point de l'ordre du jour n°:

08-1
COMMISSARIAT DE DISTRICT
04 FEV. 2011
 Luxembourg

**Délibération du Conseil Communal
 de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 4 février 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Codello, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vu la convention du 2 février 2011 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant le détachement d'agents communaux auprès de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Considérant que la loi du 18 décembre 2009 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le

14 JUN 2011

**approuvé
 à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04.02.2011.
 Pour expédition conforme,
 Le secrétaire communal,

Clement

Suivent les signatures
COMMISSARIAT DE DISTRICT
 Le bourgmestre,
 Luxembourg

[Signature]

N° 900/11
 Vu et approuvé
 Luxembourg, le **27 MAI 2011**

Pour le Ministre de l'Intérieur et
 à la Grande Région,
 p.s.d.

[Signature]